



# Un·e délégué·e BPA à la sécurité: une valeur ajoutée pour votre commune

# Plus de 1200 délégué·es à la sécurité sur le terrain

En Suisse, 97 % des communes d'une certaine taille peuvent compter sur les services d'un·e délégué·e BPA à la sécurité, profitant par la même occasion du soutien gratuit proposé par les spécialistes du BPA.

## Mission des délégué·es BPA à la sécurité

Les 1200 délégué·es BPA à la sécurité sont des généralistes qualifié·es. Ils et elles font office d'interlocutrices et interlocuteurs privilégié·es lorsque des questions concernant la sécurité pendant les loisirs se posent dans une commune. Le BPA leur propose, de même qu'aux villes, aux communes de plus petite taille et à leurs autorités, une large palette d'offres relatives à la prévention des accidents. Les délégué·es à la sécurité assument ainsi une fonction charnière au sein des communes. Qu'il s'agisse d'écoles ou d'établissements de soins, ils et elles donnent de précieux conseils pour éviter les accidents, en veillant à une conception judicieuse et à un bon entretien. La réduction du nombre de chutes graves, notamment chez les enfants et les personnes âgées, est l'une des missions premières des délégué·es à la sécurité. Ils et elles prodiguent des conseils sur la configuration correcte des escaliers et des mains courantes, sur les garde-corps afin d'éviter les chutes d'une certaine hauteur et sur la façon de rendre les revêtements de sol antidérapants. Pour les questions plus pointues, les délégué·es à la sécurité sont épaulé·es par nos conseillers BPA régionaux, à savoir les chefs délégués à la sécurité. Pour plus d'informations: [bpa.ch/delegues-securite](http://bpa.ch/delegues-securite)

La tâche de délégué·e BPA à la sécurité convient particulièrement aux employé·es communaux·ales des services des constructions, de la sécurité publique ou des infrastructures, d'autres profils étant également possibles. Les délégué·es à la sécurité sont nommé·es par l'exécutif communal. La forma-

tion de base, d'une durée de deux jours, est suivie d'un cours de perfectionnement d'une demi-journée organisé au printemps de chaque année dans la région concernée. Cette offre est gratuite.

Le travail des délégué·es à la sécurité dépend de leur fonction, de leurs domaines d'intervention ainsi que des ressources disponibles. L'expérience montre que le temps requis par cette activité représente moins de 5 % du temps de travail. Souvent, les tâches font déjà partie du cahier des charges existant et n'entraînent donc pas de charge de travail supplémentaire. Ces tâches sont les suivantes:

- coordonner les activités de différents acteurs de la commune en matière de prévention des accidents de loisirs;
- relayer les recommandations du BPA: documentations techniques, campagnes, affiches;
- évaluer des situations dangereuses simples et donner des recommandations de sécurité;
- pour les questions de sécurité plus complexes relatives aux constructions, consulter les spécialistes du BPA (service gratuit);
- initier et coordonner les évaluations de sécurité sur le terrain, en conviant des spécialistes du BPA (gratuit: temps de trajet et jusqu'à deux heures sur place);
- organiser des manifestations sur le thème de la sécurité ainsi que des stands d'information (p. ex. distribution d'objets promotionnels du BPA).

## Acquérir et transmettre le savoir relatif à la prévention



## Profil des délégué·es BPA à la sécurité

- Ils et elles travaillent dans l'administration communale, de préférence dans un service des constructions, de la sécurité publique ou des infrastructures.
- Ils et elles disposent d'un bon réseau dans la commune et bénéficient d'une certaine visibilité.
- Ils et elles sont motivé·es et désireux·euses de contribuer activement à la prévention des accidents.
- Ils et elles suivent les cours de formation et de perfectionnement du BPA (gratuits).

Les délégué·es à la sécurité se distinguent en outre par les caractéristiques suivantes:

- connaissances de base dans le domaine de la construction ou volonté d'en acquérir;
- connaissance des infrastructures communales;
- sens du contact, fiabilité, ténacité;
- empathie et force de persuasion.

## Formation de base et perfectionnement

La formation fait partie des quatre compétences clés du BPA, au même titre que la recherche, le conseil et la communication. Le BPA s'appuie sur une large palette d'offres de formation pour transmettre son savoir en matière de prévention des accidents selon une approche ciblée, axée sur la pratique et sur l'acquisition de compétences. Une visite d'introduction dans la commune, une journée d'introduction à Berne et un cours de base régional permettent aux nouvelles et nouveaux délégué·es à la sécurité de se familiariser avec la prévention des accidents. Ils et elles maintiennent ensuite leurs connaissances à jour grâce à des cours de perfectionnement annuels et à un accès au vaste matériel d'information du BPA. Les personnes qui le souhaitent peuvent suivre des cours de spécialisation sur des thèmes précis à des conditions préférentielles.

Plus d'offres de cours sur [bpa.ch](http://bpa.ch)

## Événements pour les délégué·es à la sécurité

Visite d'introduction	Événement unique	Journée d'introduction	Événement unique
<b>Entretien avec le chef délégué dans la commune (env. 2 h)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentations et premier contact</li> <li>• Tâches du·de la délégué·e à la sécurité et soutien du BPA</li> <li>• Manuel des délégué·es BPA à la sécurité et suite de la formation</li> </ul>	<b>Introduction à Berne pour les nouveaux·elles délégué·es à la sécurité (1 jour)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines d'activités et compétences clés du BPA</li> <li>• Organisation, mission et objectifs du BPA</li> <li>• Bases de la prévention des accidents</li> </ul>
Cours de perfectionnement	Événements périodiques	Congrès	Événements périodiques
<b>Cours de perfectionnement annuel régional (demi-journée)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualité du BPA</li> <li>• Remise à niveau et nouveautés</li> <li>• Exemples pratiques et échange d'expériences</li> </ul>	<b>Événement régional tous les deux ans (demi-journée)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualité du BPA</li> <li>• Exposés et remise des prix de la sécurité</li> <li>• Discussion avec des expert·es</li> </ul>

## Cours et événements sur des thèmes spécifiques

Sécurité à l'intérieur et aux abords des bâtiments	Sécurité des aires de jeux	Installations sportives de loisirs sûres
Vous êtes en mesure d'identifier de manière autonome les dangers d'accident liés aux bâtiments dont vous êtes responsable et à leurs alentours et d'engager des mesures appropriées.	Lors de l'entretien d'une aire de jeux, vous êtes en mesure d'identifier les dangers que celle-ci présente.	Lors de la maintenance d'installations sportives de loisirs en milieu urbain, vous êtes en mesure d'identifier les dangers que celles-ci présentent.
<b>Participation obligatoire et gratuite pour les délégué·es à la sécurité</b> Durée: 1 jour	<b>Participation facultative et gratuite pour les délégué·es à la sécurité</b> Durée: 1 jour	<b>Participation facultative et gratuite pour les délégué·es à la sécurité</b> Durée: 1 jour
Sols	Instruments de sécurité de l'infrastructure (ISSI)	
Vous êtes en mesure de choisir un sol adapté compte tenu des critères de prévention des chutes et connaissez les différentes classes antidérapantes.	Vous connaissez les six instruments ISSI et la façon dont ils s'articulent ainsi que les exigences énoncées à l'art. 6a de la loi fédérale sur la circulation routière.	
<b>Durée: 1 jour</b>	<b>Durée: 1 jour</b>	

## Le BPA s'engage pour votre sécurité.

Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.